



## Coopération avec la société civile et les institutions nationales de protection des droits humains

---

97. La société civile joue depuis longtemps un rôle important dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; elle contribue à faire avancer les choses dans ce domaine et à sensibiliser le public et les responsables politiques. Le secteur non gouvernemental fournit des services essentiels aux femmes victimes de violences ; de nombreuses organisations ont acquis une grande expérience et de vastes connaissances au fil des années. La convention reconnaît dûment l'importance d'associer les ONG à tous les efforts visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes au niveau national. Elle prévoit également la possibilité pour les ONG et les institutions nationales des droits humains de contribuer au travail de suivi du GREVIO, comme le font un nombre croissant d'entre elles (voir section 3.c et ci-dessous).

98. Il n'est donc pas surprenant que, depuis sa création, le GREVIO mène une coopération active avec les ONG et les acteurs de la société civile au niveau national, européen et international. Conformément à l'approche proactive qu'il a adoptée, au début de chaque procédure d'évaluation, le GREVIO s'adresse activement aux ONG et autres acteurs de la société civile concernés pour les encourager à y contribuer sous la forme d'observations écrites ou de la participation aux réunions tenues pendant la visite d'évaluation. Le GREVIO estime qu'il est particulièrement important d'impliquer les organisations qui luttent contre les différentes formes de violence à l'égard des femmes et/ou qui s'occupent de la situation de groupes particuliers parmi les femmes victimes (tels que les femmes migrantes, les femmes

handicapées, les femmes appartenant à des minorités nationales, etc.). En ce qui concerne la situation des femmes demandeuses d'asile et des femmes réfugiées, le GREVIO engage activement des échanges avec les ONG de défense des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés ; ces ONG mènent souvent des programmes ou des activités de sensibilisation destinés aux femmes qui sont en fuite pour des raisons de persécution fondée sur le genre.

99. Dans tout le continent, les organisations de défense des droits des femmes ont favorablement accueilli la Convention d'Istanbul en tant qu'outil de sensibilisation et de mobilisation dans leurs efforts pour améliorer la situation des femmes victimes de violences et de leurs enfants au niveau national. Elles reconnaissent pleinement le processus de suivi de la convention en tant que moyen de mieux faire entendre leurs messages ; au total, le GREVIO a reçu 47 observations écrites au cours des neuf procédures d'évaluation menées durant la période de référence. Ces contributions vont d'observations individuelles sur certains aspects de la convention à des rapports consolidés soumis au nom d'un large éventail d'ONG nationales et couvrant l'ensemble de la convention. Tandis que certaines contributions consistent en des commentaires sur les informations fournies par les autorités dans le rapport étatique, répondant ainsi à la définition de « contre-rapport », d'autres sont rédigées parallèlement au rapport étatique et peuvent être considérées comme des « rapports parallèles ».

100. Dans les deux cas, ces documents fournissent des informations importantes sur l'application pratique des lois et des politiques publiques, et aident le GREVIO à définir les priorités thématiques des visites d'évaluation. Au cours de ces visites, le GREVIO s'efforce de rencontrer le plus grand nombre possible d'ONG et d'organisations de la société civile, généralement sous la forme de tables rondes organisées selon des domaines thématiques. Le GREVIO tient également des réunions individuelles avec des ONG s'il y a lieu<sup>99</sup>. Dans le cadre des visites d'évaluation, il a rencontré au total plus de 200 ONG, dont plusieurs ONG faîtières, contribuant activement à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes.

101. Le processus d'évaluation du GREVIO a suscité l'émergence de nouvelles alliances et coopérations stratégiques entre les ONG, au niveau national et au-delà. L'élaboration de rapports consolidés par les ONG nécessite des consultations approfondies entre celles-ci, ce qui dans certains cas a entraîné une harmonisation des positions sur le niveau de mise en œuvre de la convention à l'échelle nationale. Les réseaux européens d'ONG ont apporté leur soutien à cet exercice en offrant une formation et une assistance aux ONG souhaitant rédiger un rapport parallèle complet, parfois en plus de leur propre rapport.

102. Au-delà de ce qui précède, le GREVIO a encouragé chaque fois que possible la coopération et les échanges avec la société civile et les ONG. Depuis 2015, les membres du GREVIO et de son Secrétariat ont participé à plusieurs manifestations et formations de sensibilisation organisées par des ONG pour renforcer les échanges entre le GREVIO et les ONG, avant et après la procédure d'évaluation. Ainsi, à l'occasion de sa 14<sup>e</sup> réunion, qui a eu lieu à Bruxelles, le GREVIO a tenu un échange de

---

99. Par exemple, lors des visites en France et en Italie, la délégation du GREVIO a rencontré respectivement 39 et 31 ONG.

vues avec cinq ONG travaillant en réseau (Amnesty International, Lobby européen des femmes, réseau End FGM, réseau EuroMed Droits et ILGA Europe). On peut citer comme autre exemple la table ronde organisée le 30 novembre 2018 à Strasbourg avec des ONG de différents États membres du Conseil de l'Europe, à laquelle le Secrétaire Général, la Présidente du GREVIO de l'époque, Feride Acar, la Commissaire aux droits de l'homme et d'autres représentants du Conseil de l'Europe ont participé<sup>100</sup>. La discussion a montré qu'il est nécessaire de conjuguer les efforts et les stratégies pour lutter contre le discours anti-genre et de multiplier les initiatives pour contrer les idées fausses sur la convention.

103. Les institutions nationales des droits humains ont progressivement adopté elles aussi un rôle d'information dans le cadre de la procédure d'évaluation du GREVIO. Des rapports parallèles sur la mise en œuvre de la convention ont été soumis pour l'Albanie, le Danemark, la Serbie, la Finlande et, plus récemment, les Pays-Bas. Au cours de ses visites, le GREVIO a rencontré les institutions nationales de protection des droits humains de six États parties, ce qui lui a permis de recueillir des informations approfondies sur des aspects spécifiques de la mise en œuvre de la convention. En outre, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), composé d'institutions publiques de lutte contre la discrimination au niveau national, a lancé un programme visant à recenser les moyens de combattre la violence fondée sur le genre sous l'angle de la lutte contre la discrimination envers les femmes. Lorsque cela était possible, ces efforts ont reçu le soutien du GREVIO et de son Secrétariat, qui ont fourni d'importantes informations sur le travail de suivi du GREVIO et sa complémentarité avec les éventuelles initiatives prises au niveau national pour s'attaquer à la discrimination structurelle des femmes victimes de violence fondée sur le genre<sup>101</sup>.

104. Au-delà de la procédure d'évaluation, de nombreuses ONG et organisations de la société civile ont placé les normes de la convention au centre de leurs activités de sensibilisation et de mobilisation visant à améliorer les lois et les politiques publiques. Au cours des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes et autour de la Journée internationale des femmes, diverses ONG œuvrant dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ont lancé des actions de communication sur la convention et la nécessité d'assurer sa pleine mise en œuvre. De telles actions contribuent largement à sensibiliser le public à la convention et au suivi du GREVIO; les ONG et les organisations de la société civile ont fait preuve d'une très grande efficacité dans la diffusion des rapports et conclusions du GREVIO.

---

100. [Table ronde avec des représentants d'ONG](#), Conseil de l'Europe, 30 novembre 2018

101. Le 22 mars 2017, un membre du secrétariat du GREVIO a assisté à une réunion sur le projet de lutte contre la violence à l'égard des femmes, suivie de la réunion du groupe de travail d'Equinet sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le 28 septembre 2017, la Secrétaire exécutive et la Présidente du GREVIO de l'époque, Feride Acar, ont assisté à une réunion de mise en contact organisée par Equinet en collaboration avec l'Institut belge pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Tableau 2 : Contributions des ONG GREVIO au GREVIO**

États parties	Contribution des ONG au GREVIO entre juin 2015 et mai 2019	Nombre de rapports publiés sur le site de la Convention d'Istanbul
<b>Autriche</b>	Contribution de la coalition d'ONG dirigée et coordonnée par l'Association autrichienne des refuges autonomes pour femmes et le Service d'intervention contre la violence intrafamiliale de Vienne, soumise en septembre 2016	1
<b>Albanie</b>	Contribution de l'association de femmes « Refleksione » soumise en février 2017. Contribution du Réseau pour l'autonomisation des femmes en Albanie (AWEN) soumise en décembre 2016.	2
<b>Belgique</b>	Rapport de la coalition d'ONG « Ensemble contre la violence » Rapport du centre social de Bruxelles (Centrum voor Algemeen Welzijnswerk, CAW) Rapport de GAMS/INTACT/End FGM EU Contribution de Médecins du monde	4
<b>Danemark</b>	Contribution de l'ONG danoise « The Women's Council in Denmark » reçue en janvier 2017 Contribution soumise par « Network for psychopathy and stalking-affected » en février 2017	
<b>Finlande</b>	Contribution de la Ligue finlandaise des droits de l'homme et du réseau européen End FGM Rapport parallèle d'une ONG sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Finlande, soumis en mai 2018 Rapport soumis par Amnesty International en avril 2018	3
<b>France</b>	Contribution du Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (COFRADE) soumise en 2018 Contribution de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF) Contribution des associations Equipop et « Excision, parlons-en ! » et du réseau européen End FGM Contribution de la Ligue des droits de l'homme soumise en mars 2018 Contribution conjointe de 11 ONG soumise en 2018	5
<b>Italie</b>	Contribution d'une ONG de femmes soumise en 2018 Contribution d'AIDOS et de End FGM Contribution de BeFree Rapport du Forum italien pour les personnes handicapées Contribution de Relive Rapport sur les procédures des tribunaux civils et des tribunaux pour enfants concernant la garde des enfants dans les affaires de violence domestique, soumis par un groupe de professionnels et d'associations Contribution du réseau universitaire UNIRE	7

États parties	Contribution des ONG au GREVIO entre juin 2015 et mai 2019	Nombre de rapports publiés sur le site de la Convention d'Istanbul
Monaco		0
Monténégro	<p><a href="#">Contribution</a> sur la mise en œuvre de la législation du Monténégro en matière de violence domestique, soumise par Women's Rights Center, The Advocates for Human Rights et SOS Hotline for Women and Children Victims of Violence Nikšić</p> <p><a href="#">Contribution</a> soumise par Women's Rights Center, Women's Safe House, SOS Hotline for Women and Children Victims of Violence Nikšić et SOS Hotline for Women and Children Victims of Violence Podgorica</p>	2
Portugal	<p><a href="#">Contribution</a> de l'Association des femmes contre la violence (Associação de Mulheres Contra a Violência - AMCV), de la Plateforme portugaise pour les droits des femmes (Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres, PpDM) et de la branche nationale de l'Observatoire du Lobby européen des femmes sur la violence à l'égard des femmes.</p> <p><a href="#">Contribution</a> de l'Association portugaise des femmes juristes</p> <p><a href="#">Contribution</a> de End FGM et de l'Associação para o Planeamento da Família</p>	3
Serbie	<p><a href="#">Contribution</a> de l'ONG Autonomous Women's Centre</p> <p><a href="#">Contribution</a> d'ATINA et <a href="#">documents</a> adressés aux autorités compétentes</p> <p><a href="#">Contribution</a> de l'Association des Roms de Novi Bečej</p> <p><a href="#">Contribution</a> de SOS Vojvodina</p> <p><a href="#">Contribution</a> de Femplatz et MDRI-S</p> <p><a href="#">Contribution</a> du Réseau des femmes contre la violence Fenomena</p>	6
Espagne	<p><a href="#">Contribution</a> de la plateforme parallèle de la Convention d'Istanbul</p> <p><a href="#">Rapport</a> conjoint sur les MGF soumis par le réseau européen End FGM, Médecins du monde, Save a girl - Save a generation et UNAF</p>	2
Suède	<p><a href="#">Contribution</a> de l'Organisation internationale pour l'autodétermination et l'égalité (IOSDE) soumise en mars 2018</p>	1
Pays-Bas	<p><a href="#">Rapport</a> conjoint produit par Pharos, FSAN et le réseau européen End FGM</p> <p><a href="#">Contribution</a> du réseau néerlandais de la CEDAW</p> <p><a href="#">Contribution</a> de NNID, Transgender Netwerk Nederland (TNN) et COC Nederland</p> <p><a href="#">Rapport</a> d'ATRIA pour le GREVIO</p>	4

États parties	Contribution des ONG au GREVIO entre juin 2015 et mai 2019	Nombre de rapports publiés sur le site de la Convention d'Istanbul
<b>Turquie</b>	<a href="#">Contribution</a> de Bianet (Réseau de communication indépendant) <a href="#">Contribution</a> de KASAV (Fondation pour le soutien et la formation des femmes dans le secteur de la santé) <a href="#">Contribution</a> de la Plateforme des associations de femmes d'Istanbul (GIKAP) <a href="#">Contribution</a> de la Plateforme de suivi de la Convention d'Istanbul <a href="#">Contribution</a> de KADEM (Association Femmes et démocratie)	<b>5</b>
<b>TOTAL</b>		<b>47</b>

**Tableau 3 : Le nombre d'ONG rencontrées par le GREVIO durant les visites d'évaluation**

<b>États parties et dates des visites du GREVIO</b>	<b>Nombre d'ONG rencontrées par le GREVIO tel que listées dans les rapports d'évaluation de référence</b>
<b>Autriche (novembre-décembre 2016)</b>	12
<b>Albanie (avril 2017)</b>	17
<b>Danemark (mai 2017)</b>	14
<b>Finlande (octobre 2018)</b>	15
<b>France (octobre 2018)</b>	39
<b>Italie (mars 2019)</b>	31
<b>Monaco (décembre 2016)</b>	5
<b>Monténégro (novembre 2017)</b>	4
<b>Portugal (mars 2018)</b>	14
<b>Serbie (février-mars 2019)</b>	11
<b>Suède (mars 2018)</b>	11
<b>Pays-Bas (mars 2019)</b>	22
<b>Turquie (octobre-novembre 2017)</b>	17
<b>Total</b>	212